



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 24 MARS 2021

Objet de la délibération : participation du SIVAAD aux frais d'organisation de repas des réunions

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 16 mars 2021

Transmise au Contrôle de légalité le
 Affichée le.....2021

Nombre de Conseillers Syndicaux : 96

En exercice : 96

Présents : 38

Pouvoirs : 1

Excusés : 38

Votants : 39

Aux termes de la loi d'habilitation n° 2020-290 du 23 mars 2020 portant état d'urgence sanitaire, de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, et des lois des 14 novembre 2020 N° 2020-137 et du 15 février 2021 N°2021-160, prolongeant l'état d'urgence au 1^{er} juin 2021, le quorum est égal au tiers des membres en exercice présents.

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à Six-Fours au sein de la Salle Alphonse Daudet, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Présents :

<u>Présents :</u>	Délégués Titulaires
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	MORTIER Carol - WYDOOGHE Catherine
COGOLIN	CERTIER Danielle
EVENOS	ROMERO Jean-François - CHEF D'HÔTEL Evelyne
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie - SIMONI Chantal
LA FARLÈDE	GAMBA Mireille - HENRY Pierre
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE BEAUSSET	THEBAULT Hervé
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc - GIANNINI AUDDINO Flavia
LE VAL	FABRE Max
OLLIOULLES	RIGHI Dominique - GARRONE Florence
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise - HAINIGUE Michel
PIGNANS	OLIBÉ Carole
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre - HECKMANN Ingrid
RIANS	VANNIER Marie Thérèse
SAINT CYR	ROCHE Jean-Paul
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian - DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	DAVICO-MELEK Nicole
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe

SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
SOLLIÈS VILLE	JOLY Philippe
TOURVES	BOYER Kévin

Délégués Suppléants avec voix délibérative

BORMES	DENIS André
SAINT MAXIMIN	FERRY Luc
SIX FOURS	LEGHEDDAR Afida

Délégués Suppléants sans voix délibérative

--	--

Pouvoirs

M. THIRIEZ Franck (Commune de COGOLIN) à Mme CERTIER Danielle (Commune de COGOLIN)

Absences excusées

BANDOL	BOURON Valérie
BESSE SUR ISSOLE	MARTINELLI Marie-Paule – RUSSO Brigitte BURDY Jeanine – RAULT Véronique
BORMES	RÉ Geneviève
BRUE AURIAC	REINA Béatrice – BESNARD Gilbert
CARCÈS	HERBEL Joseph – COLIN Martine - CLAVIER Vincent
COGOLIN	THIRIEZ Franck
FAYENCE	PERRET Michèle – TAMBRUN Daniel
FIGANIÈRES	TACAILLE Guy – ESCAILLAS Eric CHILINI Bernard – LAUGIER Alain
LA CROIX VALMER	DALMASSO Robert – MONETON Pierre NONJARRET Yves – MAUDUIT Marie-Paule
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole
LE THORONET	HENRI Mylène – PASQUIER Catherine
MONTFERRAT	MAGNIEN-BONIN Dominique – DE FURIA Virginie
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline - BIGI Roselyne
PIGNANS	SCOTTO Fabienne
RAMATUELLE	COURTIN Benjamin – DE SAINT JULLE DE COLMONT Camille VILLEMIN Léonie – CAIETTI Bruno
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid
SAINT TROPEZ	MILLIER Hélène
SIX FOURS	ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS VILLE	FOUASSE Bénédicte

Rapporteur : Monsieur Christian TOULOUSE, Président du SIVAAD

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Considérant le coût croissant lors de l'organisation des différentes réunions,

Considérant que le budget primitif 2021 permet cette dépense,

M. le Président propose de prendre en charge une partie des frais de restauration, lors des différentes réunions organisées dans les communes qui le souhaitent,

Dit que le montant de cette prise en charge sera d'un montant maximum de 9 € par personne, lorsque la commune en fera la demande,

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

Où l'exposé du rapporteur.

Décide de fixer le montant maximum de prise en charge à 9 € par personne lorsque la commune en fera la demande.

Pour	39
Contre	0
Abstention	0

Fait ainsi et délibéré le 24 mars 2021 à Six-Fours.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

